

LE DOSSIER DE RSHD

France-Suisse : retour à la paix perpétuelle...

« Les grandes pensées sont à l'étroit dans un petit État. »

C. F. RAMUZ

Le bonheur a-t-il cessé de se décliner en *schwyzerdütsch*, au gré d'une exception, d'un *Sonderfall* repeint aux couleurs de la mondialisation? Les épreuves qui saisissent la Suisse et dont elle ne parvient pas à s'extraire en disent long sur l'usure du modèle et sur la difficulté de le sauver par ses seuls moyens, c'est-à-dire dans une solitude de plus en plus exposée.

Le premier conflit n'en finit pas, malgré des concessions lourdes. C'est celui qui oppose la Suisse à la Libye, depuis près de deux ans et dont l'origine tient à l'arrestation par la police genevoise du fils de Kadhafi dont la photo, menottes aux poignets, a été publiée par la presse locale. La réponse du colonel outragé a été foudroyante, en termes d'oukases auxquels le président de la Confédération a commencé, en 2009, et de manière précipitée, de répondre. Mais rien n'y a fait et l'ascension aux extrêmes, avec ultimatums à la clé, n'a cessé, aggravée par la *votation* suisse sur les minarets. On a vu le gouvernement libyen menacer d'envahir l'ambassade suisse à Tripoli pour faire main basse sur l'un des deux otages suisses interdits de sortie du territoire libyen. On a vu Kadhafi, après avoir décrété le partage de la Suisse entre ses voisins, déclarer un embargo total sur toutes relations avec ce pays et la Ligue arabe s'aligner. Près de deux ans après le déclenchement des hostilités entre les deux pays, le blocage reste total et la volonté suisse de le lever seule s'atténue, avec le recours à une médiation de l'UE ... manière de souligner l'ambiguïté des relations de la Suisse, non membre de l'UE, avec les 27, attestée par l'accord de Schengen dont elle est membre.

L'Europe par la petite porte

À titre de représailles contre les mesures hostiles du gouvernement libyen, le Conseil fédéral a d'abord inscrit, pour les retirer ensuite, le nom de 188 Libyens, souvent proches du pouvoir, sur la liste des interdits de séjour en Suisse et, par voie de conséquence, sur tout le territoire de Schengen. On a vu aussitôt le ministre des Affaires étrangères italien s'insurger contre la mesure suisse qui bloque l'octroi de visas libyens aux Maltais et aux Italiens, champions, par la voix de Berlusconi, d'un très cher rapprochement avec Tripoli. Le conflit devrait se dénouer sous la pression de l'UE, mais il aura démontré les limites de la marche solitaire de la Suisse en Europe.

Si l'Europe n'intervient, dans l'affaire des otages suisses en Libye, qu'indirectement et par le biais de Schengen, sans demande formelle de médiation du Conseil fédéral, elle est partout dans l'affaire du secret bancaire et pèse de tout son poids pour en obtenir l'abandon et abattre ainsi l'un des derniers piliers de l'exception suisse dont la valeur, en termes économiques, pèse plus lourd que la

neutralité et la démocratie directe.

Steinbrück envoie la cavalerie

La Suisse n'a pas contre elle, dans cette affaire, ou plutôt en face d'elle, les 27 de l'UE, mais les trois principaux gouvernements, ceux de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, alors même qu'elle bénéficie du soutien du Luxembourg et de l'Autriche. La partie est serrée pour le Conseil fédéral qui semble bien avoir commencé à lâcher du lest. L'offensive contre le secret bancaire, véritable *Blitzkrieg*, est engagée, sans crier gare, le 20 octobre 2008, au cours d'une réunion de l'OCDE, à Paris. Le social-démocrate, Peer Steinbrück, ministre des Finances de la Grande coalition allemande, peu prisé à l'Élysée, lance un pavé en déclarant que la Suisse doit être inscrite sur la liste noire des États non coopératifs, c'est-à-dire ne pratiquant pas la transparence fiscale. Et Steinbrück, peu diplomate par nature, d'ajouter que les protestations suisses resteront sans effet, au motif que *les Indiens ne résistent pas à la cavalerie*. Une vague d'antigermanisme saisit la Suisse, déjà incommodée par l'afflux de résidents allemands, au bénéfice de la libre installation, dans le cadre des accords bilatéraux.

Si Steinbrück a ouvert la brèche dans laquelle se sont engagés aussitôt ses homologues européens, c'est à la suite d'un revers grave de la Suisse dans sa volonté de sauvegarder le secret bancaire, garanti par la constitution. C'est d'abord une *taupe* dans la principale banque du Liechtenstein qui vend pour 4 millions d'€ au ministre allemand des Finances une liste de résidents allemands, détenteurs de comptes lourdement dotés. Le gouvernement allemand paye et engage aussitôt des poursuites. Mais le plus grave revers, celui qui va saper le secret bancaire, c'est l'affaire *UBS-États-Unis*. La première banque suisse est prise par le fisc américain en flagrant délit de captation de clients américains et son représentant collabore avec la justice. Les sanctions tombent: près d'un milliard de \$ d'amende et la menace d'une interdiction d'exercer sur le territoire américain. *UBS* accepte finalement de transmettre au fisc américain 4 450 noms de détenteurs de comptes. Le débat sur la levée, même partielle, du secret bancaire fait rage en Suisse où *UBS* vient de recevoir l'autorisation du Conseil fédéral de livrer les noms contre l'avis des Chambres qui estiment qu'il y a eu, en l'espèce, évasion et non fraude fiscale. Si les 4 450 noms de clients américains sont livrés, la Suisse aura biffé d'un trait de plume le fameux secret bancaire qui fit, pendant plus d'un siècle, la réputation de sa place financière. Mais l'Allemagne, la France et l'Italie se sont engouffrées dans la brèche et somment la Suisse, dans le cadre de l'OCDE, d'inscrire le principe de la transparence dans les futures conventions de double imposition. En clair, le fisc allemand, français et italien devrait, sur requête renseignée, se faire communiquer l'état des avoirs des résidents de ces pays. En cas de refus, la Suisse serait inscrite sur une liste noire nationale.

Là encore, le Conseil fédéral est tenté de céder, sous le tollé de l'Association des banquiers suisses qui, à son tour, multiplie les contreprojets. Mais le débat semble bien clos : il y aura transmission des informations bancaires si le fisc de tel ou tel pays membre de l'OCDE fournit à son homologue suisse un faisceau d'indices suffisants.

Pour amplifier le *requiem* du secret bancaire, le Conseil fédéral vient de

décider que les banques suisses n'accepteront plus d'argent non déclaré, ce qui pose deux ou trois questions : la *hot money* risque d'aller ailleurs; le sort des fortunes gérées par la place financière suisse, soit 3 600 milliards de Sfrs dont 860 pour les résidents de l'*UE*, n'est pas réglé; pas davantage, la directive européenne de 2003 qui, sur la base du principe de libre circulation des capitaux, maintient le secret bancaire grâce à un prélèvement à la source, reversé aux trésors nationaux.

Aujourd'hui, le débat reste entier entre la France et la Suisse, dans le cadre de la convention de double imposition, signée à Berne par Christine Lagarde et Hans-Rudolf Merz, actuellement soumise aux Chambres pour ratification. Or, les partis sont divisés, certains comme les Radicaux n'acceptant pas que des listings bancaires aient été dérobés, comme celui d'*HSBC-Genève* et servent de base légale à des poursuites dans les États de résidence des clients.

Feu l'âge d'or ?

Il n'en reste pas moins qu'une seconde phase d'affaiblissement de la place financière suisse est en cours. La première était due à l'euro, à sa stabilité qui a rayé d'un trait le premier attrait de la place suisse pour les capitaux fugeurs : la dévaluation permanente des monnaies latines qui justifiait leur afflux dans les banques suisses. La place financière en retirait un crédit à taux faible, la réévaluation constante du Sfr et des importations à bon compte.

Ce temps là est clos. Reste les disparités fiscales, qu'il s'agisse pour la France de l'*ISF* ou des droits de succession, malgré les mesures positives du *paquet fiscal*. Et il y a là toujours un argument en faveur de la place financière suisse, si, bien sûr, le secret bancaire est garanti. Mais la Suisse est, peut-être, aujourd'hui résignée à accorder à ses voisins ce qu'elle avait toujours pu éviter dans le passé : la transmission automatique des données. Tous les gouvernements français l'avaient demandée dans l'entre-deux-guerres, mais la crise financière endémique, sous le Cartel et le Front populaire, obligera des gouvernements aux abois à des emprunts incessants. Et qui les souscrira ? La place financière suisse. Avec quel argent ? Celui des dépositaires français ! L'euro a bouleversé la donne, à l'initiative d'un président de gauche, ami indéfectible de la Suisse : François Mitterrand qui s'est attaqué aux causes plutôt qu'aux effets de l'évasion fiscale. La stabilité monétaire due à l'euro a cessé d'encourager la fuite des capitaux et ruiné le discours des Fouquier-Tinville dénonçant, comme Pierre Mauroy, en 1981, les *émigrés de l'intérieur*. Et surtout, l'assainissement financier, comme le montre la crise grecque, devrait, en dernier ressort, s'exercer d'abord à l'intérieur de la zone €, ensuite avec l'appui du *FMI*.